Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260519-0105202604-DE

Mairie de Trébédan

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION N° 01/05/2026/04
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 19 mai 2026
18h30

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, PAUTHONNIER Eddy, BLANCHARD Ludivine, Filipe DE ALMEIDA NETO, Céleste DE ALMEIDA NETO, LAMY Didier, ABOAF Aurore, Policarpo MENDES RIBEIRO, Mélanie VAUTIER, Thibault MARCHADIER

Absents excusés : Ghislaine de SALINS

Secrétaire de Séance : Mélanie VAUTIER

Conseillers en exercice : 11 - Conseillers présents : 10 – Votants : 10

RESEAU D'EAU PLUVIALE KERUAL, LA LUCASSIERE…

Monsieur le Maire fait part des problématiques du réseau d'eau pluviale sur certains lieux sur la commune ainsi que des demandes concernant ce réseau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Programmer une réunion de la commission Transitions pour ce dossier du réseau eau pluviale sur la commune et étudier les demandes, en collaboration avec l'agent technique soit le mardi 2 juin à 18h.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous/Préfecture

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 19 mai 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN 22800 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Mélanie VAUTIER

VAUTIER